

Manifeste interpartis pour les élections fédérales de 1999: « Davantage de femmes au Parlement ! »

Les faits sont connus : les femmes restent sous-représentées, tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats. Bien que le nombre de candidates aux Chambres fédérales, tout comme aux autres fonctions politiques, ait augmenté ces dernières années, leurs chances d'être élues restent moins bonnes que celles des hommes. Cette situation a donné l'occasion à la Commission fédérale pour les questions féminines d'agir en prévision des élections fédérales de 1999. Au début de l'année dernière, elle organisa un échange d'informations et d'expériences entre les responsables des questions féminines des partis. Il s'est alors avéré que les politiciennes, quel que fût leur parti, vivaient les mêmes expériences et que le soutien apporté par le parti aux candidatures féminines était encore nettement insuffisant. Le premier résultat concret de ces discussions fut le lancement d'un manifeste interpartis «Davantage de femmes au Parlement ! », que nous publions ici. Les femmes de tous les partis impliqués demandent que douze mesures, qui jusqu'ici n'ont que peu voire pas du tout été appliquées, soient concrètement prises par les partis.

Texte du manifeste du 25 mai 1998

Le point de la situation

- **Nous sommes encore loin d'une société paritaire**

Les femmes forment plus de la moitié de la population. Elles sont cependant très minoritaires dans tous les cercles et fonctions politiques. Et cela vaut aussi pour leur représentation au Parlement fédéral. Aux dernières élections fédérales, les femmes ont juste obtenu 43 sièges sur les 200 du Conseil national (21.5%). Au Conseil des Etats, leur proportion est encore plus faible: 8 sièges sur 46 (17.4%). Près de la moitié des cantons continue à n'envoyer que des hommes à Berne.

Une série de facteurs explique la moindre participation des femmes à la politique. Les institutions de la démocratie parlementaire ont été créées il y a 150 ans en excluant les femmes. En Suisse, ce n'est que depuis 27 ans, c'est-à-dire depuis l'introduction, en 1971, du droit de vote et d'éligibilité des femmes, qu'elles peuvent se prononcer sur des questions de fond au niveau suisse, qu'elles peuvent voter ou être élues lors d'élections.

En politique, les femmes ne sont pas soumises aux mêmes conditions sociales que les hommes. Certes, les règles juridiques sont les mêmes pour tous, mais les possibilités réelles d'obtenir des mandats et des fonctions politiques sont différentes selon qu'on est femme ou homme. Par exemple, les femmes restent plus lourdement chargées que les hommes. Bien qu'elles soient toujours plus présentes sur le marché du travail, les femmes continuent, aujourd'hui comme hier, à assumer la responsabilité principale du travail domestique et de la prise en charge des enfants. Les images et assignations traditionnelles des rôles de sexe ont marqué les hommes et les femmes. Elles rendent plus difficile pour les femmes l'accès aux fonctions et positions politiques. Les femmes qui se présentent aux élections disposent généralement de moins de ressources financières que les hommes.

Malgré des conditions de départ nettement plus difficiles pour elles, le nombre de candidates à des fonctions et positions politiques n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Mais les probabilités d'être élu restent passablement plus grandes pour les hommes. Ainsi, lors des élections de 1995 au Conseil national, un homme avait, en Suisse alémanique, une fois et demi plus de chances qu'une femme d'être élu, et en Suisse romande, il avait même quasi trois fois et demi plus de chances. Quant au Tessin, étant donné qu'aucune femme n'a été élue en 1995, on ne peut pas établir de probabilité.

Vous trouverez des analyses complètes dans les différentes publications de la Commission fédérale pour les questions féminines (voir la bibliographie en annexe).

Objectif

- **L'objectif pour les élections fédérales de 1999 est clair: augmenter le nombre de femmes de tous les partis au Conseil national et au Conseil des Etats.**

Une participation paritaire des femmes dans la politique n'est pas seulement une question fondamentale de justice mais aussi un principe de l'Etat démocratique. Avec l'introduction en 1971 du droit de vote et d'éligibilité des femmes, l'égalité formelle était réalisée. Mais pour créer les conditions d'une réelle égalité des chances et pour faire passer dans les faits l'égalité entre les sexes, il faut aller plus loin.

Les obstacles sur le chemin de l'égalité

L'échange d'informations entre politiciennes montre que celles-ci, quel que soit leur parti, font les mêmes expériences. Par exemple:

- Avant, pendant et après les élections, le soutien du parti aux candidates est encore insuffisant.
- Le profil demandé aux candidat-e-s correspond à une biographie masculine typique. Les expériences et les compétences que les femmes ont acquises ne sont pas prises en considération ou sont sous-évaluées.
- Les politiciennes sont placées dans une situation contradictoire qui veut qu'elles sont soit faibles et incompétentes, soit efficaces et donc „ pas féminines “.
- De nombreuses candidates ne sont pas assez connues du grand public parce que les partis offrent trop peu de possibilités aux femmes de se profiler.
- Les relations avec les médias sont pour les politiciennes souvent plus difficiles que pour leurs homologues masculins. La plupart des journalistes sont des hommes et le choix des thèmes considérés comme pertinents relève largement d'un point de vue „ masculin “. En outre, dans les médias, les postes décisionnels et les positions de pouvoir sont majoritairement occupés par des hommes.
- Combattre les discriminations individuelles qu'elles subissent oblige les politiciennes à puiser dans leurs réserves d'énergie, alors que cette même énergie aurait pu être employée de façon plus positive.

Il est temps maintenant de prendre au sérieux ces expériences dans tous les partis et de chercher des voies nouvelles pour que femmes et hommes puissent, à égalité, définir la politique et la société.

Mesures des partis

- **Les partis sont responsables pour que leurs candidates aient de véritables chances d'être élues. Il leur incombe un rôle clé pour assurer l'égalité entre femmes et hommes dans la politique.**

Les partis, et, lors des élections nationales, les partis cantonaux tout particulièrement, jouent un rôle central en matière d'égalité des sexes. Ils peuvent exercer sur les femmes et les hommes une triple influence : présenter et soutenir leurs candidates, mobiliser leurs membres, convaincre leurs électeurs et électrices.

Sur la base des expériences concrètes faites par les candidates des partis, quelques mesures particulièrement importantes sont à prendre, que les partis n'ont jusqu'à présent pas ou trop peu appliquées de manière systématique.

1. La direction du parti doit faire savoir clairement qu'elle ne souhaite pas seulement une représentation paritaire des deux sexes à tous les niveaux, mais qu'elle la réalise en pratique, ce qui implique d'autres mesures et de nouveaux efforts.
2. Un quota, c'est-à-dire la détermination d'une proportion prédéfinie de femmes et d'hommes, donne aux deux sexes l'assurance d'une représentation minimale dans les divers organes des partis. Le respect du quota doit être régulièrement contrôlé et le non respect sanctionné.
3. Des structures spécifiques pour les femmes et des responsables de l'égalité dans les partis sont indispensables. Mais si l'on veut qu'il ne s'agisse pas là que d'un alibi, les organes et les structures des partis doivent prendre au sérieux, et cela de façon durable et approfondie, la question de l'égalité, et collaborer avec les structures mises en place dans ce but.
4. Dans toutes les manifestations et activités des partis, les femmes doivent être impliquées au moins aussi souvent que les hommes. Et les femmes doivent s'exprimer sur toutes les questions de fond.
5. Les médias ont un rôle central à jouer. Aussi les candidates doivent-elles être présentes dans tous les événements médiatiques relatifs aux élections. Il faut donc bien les préparer, et en temps voulu, pour leur entrée dans ce monde. La moitié au moins des membres de partis qui apparaissent dans les médias doivent être des femmes. Cette visibilité est aussi importante au plan interne des partis que face à l'extérieur.
6. Les candidates doivent être formées assez tôt pour les élections et bénéficier dès le départ d'une certaine publicité pour pouvoir se profiler suffisamment. Cela ne suffit pas de chercher des femmes qualifiées juste au moment où l'on établit la liste des candidat-e-s.
7. Le nombre des candidatures féminines bien placées sur la liste du parti doit être nettement augmenté. Pour avoir véritablement une chance d'être élues, les candidates au Conseil national doivent figurer en bonne place. Quant au Conseil des Etats, étant donné que le principal obstacle rencontré par les femmes est d'être désignées par leur parti, c'est sur ce plan que le parti doit agir.

8. Lors de la campagne électorale, les candidates doivent obtenir un franc soutien de leur parti, sur le plan des idées, sur le plan personnel et sur le plan financier. Une personne qui s'expose doit savoir qu'elle n'est pas seule.
9. Afin d'éliminer la prépondérance numérique masculine, il faut remplacer par des femmes les hommes qui se retirent. La condition pour ce faire est une politique transparente de gestion des mandats. Les rotations peuvent être accélérées par des limitations dans le temps des mandats. Lors de retraits anticipés des hommes, des femmes doivent être placées en première ligne pour les remplacer au Conseil national. Lors d'élections, les candidats sortants ont nettement plus de chances d'être élus que les nouveaux venus.
10. Les nouvelles venues dans le parti, les candidates potentielles, de même que les politiciennes expérimentées doivent bénéficier de formations continues qui leur permettent d'acquérir le savoir technique nécessaire sur les questions de fond ainsi que la gestion des compétences stratégiques nécessaires en politique. Les offres de qualification en politique doivent aussi préparer les femmes à développer des manières de surmonter les exigences contradictoires dont elles sont l'objet.
11. Les hommes dans les partis ont aussi besoin de formation continue, tout particulièrement en matière d'égalité des sexes. Une telle formation doit comprendre : connaissances de base sur la situation des femmes et des hommes dans la société, informations sur les objectifs de la politique d'égalité et sensibilisation sur le rôle des hommes en général et le rôle de chaque bénéficiaire de la formation en particulier dans le processus politique et électoral.
12. Un échange régulier d'informations et d'expériences renforce et promeut les efforts tendant à l'égalité dans les différents partis. Evidemment, chaque parti doit établir ses propres priorités pour l'amélioration de la situation des femmes en politique. Mais une meilleure collaboration interpartis, avec la mise en commun des conditions de départ, peut aider à trouver des pistes pour des solutions possibles. Ainsi par exemple, les offres de formation (continue) pourraient être conçues et organisées de façon interpartisane.

Le guide « Femmes au parlement! », publié par la Commission fédérale pour les questions féminines, contient des recommandations détaillées aux partis pour réaliser l'égalité des sexes en politique (p. 18-35).

Ce manifeste interpartis a été lancé par la Commission fédérale pour les questions féminines et est soutenu par les :

Femmes PRD Suisse, domaine Femmes et égalité du PRD

Femmes PDC Suisse, Commission de l'égalité du PDC

Femmes PS Suisse

Femmes UDC Suisse

Commission Femmes PEV

Femmes du parti écologiste suisse